

SEANCE DU 4 MAI 2017

Date de convocation : 25 avril 2017

Date d'affichage : 20 mai 2017

L'an deux mil dix-sept le quatre mai à 20 heures 30, le Conseil Municipal de CAMBERNON, régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni à la Mairie, lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Philippe VAUGEOIS, Maire.

Présents : MM. Philippe Vaugeois, Samuel Addes, Hubert Alexandre, Christine Bisson, Étienne Bonnel, David Collette, Stéphanie Collette, Nadine Hélaine, Martine Herman, Brigitte Langlois, Francis Lebeury, Anita Manson, Géraldine Poutrel, Didier Touzé.

Absente : Mme Stéphanie Olivier.

Secrétaire de séance : Mme Brigitte Langlois.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 30 MARS 2017

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte rendu du 30 mars 2017.

INDEMNITE DES ELUS

La réforme initiée dans le cadre du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR), applicable à la fonction publique territoriale nécessite la prise d'une nouvelle délibération. L'article L.2123-20 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les indemnités allouées au titre de l'exercice des fonctions de Maire, d'Adjoint au Maire soient fixées par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique. Aussi, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire à :

- 31 % de l'indice brut terminal de la fonction publique à compter du 1er janvier 2017.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'Adjoints à :

- 8,25 % de l'indice brut terminal de la fonction publique à compter du 1er janvier 2017 pour chacun des trois Adjoints.

INDEMNITE DE GARDIENNAGE

Par référence à la circulaire n° 87-225 du 2 février 1987 de Monsieur le Préfet de la Manche, concernant l'indemnité de gardiennage des Églises Communales ; le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'accorder l'indemnité due pour l'année 2017, à savoir 120.97 € à Monsieur Claude LEPRIVEY demeurant La Cuirerie 50200 CAMBERNON.

DEVIS PARKING SALLE DE CONVIVIALITE

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de goudronner le parking de la Salle de Convivialité.

Après débat, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, demandent à Monsieur le Maire de faire établir des devis.

TARIFS CANTINE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'un courrier reçu de la Société API RESTAURATION de MONDEVILLE concernant l'actualisation des prix de repas au 1^{er} septembre 2017 ; à savoir une augmentation de 1,48 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte de répercuter cette hausse tarifaire. En conséquence, à compter de la rentrée scolaire 2017/2018, le prix des repas sera de 3,20 € pour les enfants et 4,05 € pour les adultes.

REPAS DES ANCIENS

Lors du repas des anciens, des personnes extérieures à la Commune ont souhaité y participer, de ce fait elles ont dû acquitter de la somme de 19 € par personne. Par conséquent, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de prendre en charge ces titres sous forme de dons.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte cette proposition.

MAINTENANCE INFORMATIQUE

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le devis reçu de l'entreprise OPTION OUEST INFORMATIQUE de COUTANCES relatif à la maintenance informatique de l'ordinateur de la Mairie. Celui-ci s'élève à 166,80 € TTC par an.

Après débat, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuvent ce devis.

CONTRAT E.MAGNUS

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le contrat de suivi de progiciels pack e.magnus reçu de l'entreprise BERGER-LEVRAULT de LABÈGE. Celui-ci s'élève à 1 134,93 € HT par an.

Après débat, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuvent ce contrat et autorisent Monsieur le Maire à le signer.

CONVENTION FDGDON

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le programme de lutte contre les frelons asiatiques proposé par la Fédération Départementale de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Manche (FDGDON 50). Le coût de la participation annuelle de la Commune s'élève à 24 € pour l'année 2017.

Après débat, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, acceptent d'adhérer à cette convention et autorisent Monsieur le Maire à la signer.

CONVENTION DE SERVITUDE COMMUNE / LAMY

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la convention de servitude de passage d'une canalisation d'eaux pluviales entre la Commune et Mesdames Brigitte LAMY-BENOIT et Madeleine LAMY.

Après débat, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuvent cette convention et demandent à Monsieur le Maire d'intervenir auprès de Mesdames Brigitte LAMY-BENOIT et Madeleine LAMY et de demander une autorisation d'intervention et la signature de la convention de servitude.

RETROCESSION DE LA VOIRIE ASSOCIATION SYNDICALE DES PROPRIETAIRES DU LOTISSEMENT DELAROCQUE / COMMUNE

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet d'acte de cession gratuite de voirie entre l'Association Syndicale des Propriétaires du Lotissement Delarocque et la Commune reçu du notaire SCP VIGER, ROQUIER et MOUCHEL-BLAISOT de COUTANCES.

Après débat, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuvent ce projet d'acte et autorisent Monsieur le Maire à le signer.

ANALYSE FINANCIERE DE LA COMMUNE

Suite aux éléments parus sur le site internet des finances du gouvernement, Monsieur le Maire fait une présentation de l'état financier de la Commune.

Il leur précise notamment qu'entre 2001 et 2007 (soit 7 ans), la Commune a investi 444 039 € ; entre 2008 et 2013 (soit 6 ans), la somme de 633 597 € et depuis 2014 (soit 3 ans), la somme de 879 638 €.

Il leur signale d'autre part que la Dotation Globale Forfaitaire a diminué cette année de 3,75 % et enfin que la Commune applique le taux de taxe d'habitation parmi les moins élevés du territoire de la Communauté Coutances Mer et Bocage puisqu'il arrive en seconde partie.

Pour terminer, il les informe que le montant de l'endettement de la Commune est de 29 € par habitant alors qu'au niveau national, pour les Communes de taille identique, il s'élève à 591 € par habitant.

FONDS D'INVESTISSEMENT RURAL

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que le changement des fenêtres des logements des écoles pourrait être éligible au Fonds d'Investissement Rural.

La chaudière de l'école étant en très mauvais état, il propose de faire intervenir le technicien de la Communauté de Communes afin qu'il établisse un devis.

Après débat, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, acceptent cette proposition.

CARREFOUR DU MERIOTEL

Monsieur le Maire fait un état des lieux aux membres du Conseil Municipal de l'état d'avancement de l'étude liée à l'aménagement du carrefour du Mériotel.

DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE DE PAIN

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal d'une demande reçue de Monsieur Philippe FENARD de la Société LE DISTRIB souhaitant la mise à disposition sur la Commune d'un Distributeur Automatique de Pain.

Après débat, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, refusent cette demande au motif qu'un boulanger est déjà présent sur la Commune.

DEMANDE DE MONSIEUR DUFOUR

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal d'une demande reçue de Monsieur DUFOUR représentant une Association de danse souhaitant la mise à disposition de la Salle des Fêtes.

Actuellement, ils utilisent une salle dont le coût annuel est de 750 €.

Après débat, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, considérant qu'ils ne peuvent proposer un prix inférieur de location annuel, refusent cette demande.

CEREMONIE DU 8 MAI

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal le programme de la cérémonie du 8 mai. Le rassemblement aura lieu à 9h00 place de la Mairie suivi d'un dépôt de gerbe aux monuments aux morts. L'office religieux aura lieu à la cathédrale de Coutances.

FETE DE LA MUSIQUE

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'organiser dans le cadre de la Fête de la Musique une messe Gospel le dimanche 25 juin 2017 à 11h suivi d'un verre de l'amitié.

A l'unanimité des membres présents, les membres du Conseil Municipal acceptent cette proposition.

COMMISSION FLEURISSEMENT

Monsieur le Maire propose de convoquer la commission fleurissement le vendredi 26 mai à 14h00 afin de procéder au fleurissement du Bourg.

COMPTE RENDU DES REUNIONS DE LA CMB

Monsieur le Maire fait un compte rendu des réunions qui se sont tenues au niveau de la Communauté Coutances Mer et Bocage.

Il leur précise notamment que le site web de la Communauté est maintenant en ligne ; il leur fait part des problèmes rencontrés par le musée maritime de Regnéville Sur Mer ainsi que du projet de localisation des classes de CM1 et CM2 au collège de Cerisy, du plan informatique des écoles qui va être mis en place sur l'ensemble du territoire et enfin des travaux d'allongement de la cale de Gouville Sur Mer.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que Madame Mireille LENIOBEY a décidé d'arrêter le piégeage à la Station d'Épuration du Bourg.

Il leur précise qu'après contact avec la fédération départementale des chasseurs de la Manche, une personne domiciliée à Bricqueville La Blouette serait intéressée.

Après débat, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, acceptent et autorisent Monsieur le Maire à signer la déclaration de piégeage.

Madame Christine BISSON fait un compte rendu de la Commission Culture et Patrimoine qui s'est tenue au niveau de la Communauté Coutances Mer et Bocage.

Monsieur David COLLETTE précise aux membres du Conseil Municipal que les services départementaux ont procédé au dégagement du tampon d'assainissement situé sur la RD n° 341.

De ce fait, la chaussée est abîmée et doit être réparée.

Après débat, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décident de mettre de l'enrobé à froid en attendant de demander des devis.

Monsieur David COLLETTE demande aux membres du Conseil Municipal la possibilité de créer un passage pour pouvoir accéder de la voie verte au parking situé derrière la Mairie.

Après débat, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, acceptent cette proposition et autorisent Monsieur le Maire à intervenir auprès du service de l'Agence Routière Départementale.

Monsieur Samuel ADDES fait part aux membres du Conseil Municipal d'une demande d'élagage des chemins de la Cuirerie et de La Hardelière.

De plus, il demande à quelle date sera effectué le busage prévu chemin du Georget.

Monsieur Francis LEBEURY interroge les membres du Conseil Municipal au sujet de la mise en place de nez de marche pour accéder à la Salle des Fêtes.

Après débat, Monsieur le Maire, au vu des éléments fournis, propose aux membres du Conseil Municipal de réfléchir à ce sujet et de prendre la décision au prochain Conseil Municipal.

Monsieur David COLLETTE propose aux membres du Conseil Municipal de mettre du gazon au niveau du Calvaire et de la statue de la Sainte Vierge pour éviter le désherbage.

Après débat, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, acceptent cette proposition.

Monsieur Francis LEBEURY précise aux membres du Conseil Municipal que le haut vent de la Salle des Fêtes se dégrade.

Après débat, les membres du Conseil Municipal le chargent de demander des devis.

De plus, il demande aux membres du Conseil Municipal de déplacer le banc qui est situé à l'angle de la rue du Bourg face au Cimetière.

Après débat, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de réfléchir à l'endroit le mieux adapté à sa mise en place.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée le jeudi 8 juin 2017 à 20 h 30.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire lève la séance à 22 h 20.